

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 20 avril 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 avril 2017 à 18H30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Carine BRODIN, André IMBERDIS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Contractualisation avec EcoDDS
DELIBERATION N°20170427-79**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Le rapporteur expose qu'EcoDDS est l'éco-organisme agréé en charge de la fin de vie des déchets diffus spécifiques (DDS) des ménages. Les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets ménagers ont la possibilité de contractualiser avec EcoDDS pour bénéficier :

- de la prise en charge des DDS des ménages collectés en déchèterie, qui seront enlevés, regroupés et traités par les prestataires de l'éco-organisme ;
- d'un soutien financier concernant les équipements, les infrastructures et les opérations de communication spécifiques à la collecte des DDS ;
- de programmes de formation des agents de déchèterie.

Avant fusion des EPCI, seule la Communauté de communes du Pays de Courpière avait contractualisé avec EcoDDS. Dans l'objectif de bénéficier du soutien d'EcoDDS à l'échelle de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, il convient d'établir un avenant à la convention existante, permettant d'élargir le territoire concerné.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'établir un avenant à la convention avec EcoDDS, permettant un élargissement du périmètre d'intervention à l'échelle de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Autorise le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents	48	+	Représentés	8	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	56 =	Pour :	56		Contre :	0		
Abstention :	0							



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD